

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## Du 30 mars 2009

L'an deux mil neuf, le trente mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

**Etaient présents :** BIGUET Christian, TRAMIER Claire, COULON Hervé, GAUTIER Maryline, DESROQUES Fabienne, BRETECHE Christine, LE TOUCHE Henri, VIAUD Cédric, DOUAUD Alice, DORNER Yoann, , NEVOUX Catherine.

**Absents excusés :** SAPHORE Ghislaine, BODINEAU Romuald (procuration DORNER Y.), FOUQUET Gaëdic.

Monsieur LE TOUCHE Henri a été élu secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

---

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 mars 2009.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

<b>COMMUNE</b>
----------------

✓ **Compte de gestion 2008**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

## ✓ Compte administratif 2008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GAUTIER Maryline, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur BIGUET Christian, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	0	0		0
Opération de l'exercice	27 750.57	34 706.50	379 211.51	512 193.80
Affectation R 1068		50 756.75		
Totaux	27 750.57	85 463.25	379 211.51	512 193.80
Résultats définitifs	0	57 712.68		132 982.29

2 - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- vote et arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

## ✓ Affectation du résultat 2008

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 132 982,29 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b> EXCEDENT ..... DEFICIT .....	132 982.29
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2008</b>	132 982.29
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	132 982.29
Affecté comme suit :	

* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	132 982.29
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour euros)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 200... (N+2))	
<b>B) DEFICIT AU 31/12/200..</b>	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 200.. (N+2))	
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	
<b>C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	

### ✓ **Budget primitif 2009**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2009.

Le Budget Primitif s'équilibre comme suit :

\* Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 454 920,00 euros  
- Recettes : 454 920,00 euros

\* Section d'Investissement :

- Dépenses : 337 092,66 euros  
- Recettes : 337 092,66 euros

## **RESEAU ASSAINISSEMENT**

### ✓ **Compte de gestion 2008**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
  - 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

### ▼ Compte administratif 2008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GAUTIER Maryline, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur BIGUET Christian, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		34 858.07	383.94	
Opération de l'exercice	3 591.06	10 772.03	10 772.03	12 175.25
Affectation R 1068				
Totaux	3 591.06	45 630.10	11 155.97	12 175.25
Résultats définitifs		42 039.04		1 019.28

- 2 - constate, que la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4- vote et arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

### ▼ Affectation du résultat 2008

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 1 019,28 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT .....	1 019.28
DEFICIT .....	-

A) EXCEDENT AU 31/12/2008	1 019.28
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 019.28
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour euros)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2004 (N+2))	
B) DEFICIT AU 31/12/2008	-
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2008)	-
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

### ✓ **Budget primitif 2009**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2009.

Le Budget Primitif s'équilibre comme suit :

- \* Dépenses d'investissement : 52 916.31 euros
- \* Recettes d'investissement : 52 916.31 euros

et

- \* Dépenses d'exploitation : 10 877,27 euros
- \* Recettes d'exploitation : 10 877,27 euros

## **LOCATIFS SOCIAUX**

### ✓ **Compte de gestion 2008**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de

recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
  - 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

#### ✓ Compte administratif 2008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GAUTIER Maryline, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur BIGUET Christian, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	0	997.35		5 837.96
Opération de l'exercice	3 481.31	0	4 574.81	8 999.00
Affectation R 1068		2 602.65		
Totaux	3 481.31	3 600.00	4 574.81	14 836.96
Résultats définitifs		118.69		10 262.15

2 - constate, que la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- vote et arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

#### ✓ Affectation du résultat 2008

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 8 440,61 euros,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
EXCEDENT .....	10 262.15
DEFICIT .....	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2008</b>	<b>10 262.15</b>
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	10 262.15
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	3 167.05
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	7 095.10
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour euros)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 200... (N+2))	
<b>B) DEFICIT AU 31/12/200..</b>	
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 200.. (N+2))	
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	
<b>C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	

### ✓ Budget primitif 2009

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2009

Le Budget Primitif s'équilibre comme suit :

\* Section de Fonctionnement :

. Dépenses : 16 275,10 euros  
 . Recettes : 16 275,10 euros

\* Section d'Investissement :

. Dépenses : 3 785,74 euros  
 . Recettes : 3 785.74 euros

## LOTISSEMENT LES EPINETTES

### ✓ Compte de gestion 2008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, Maire, Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

### ✓ Compte administratif 2008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame GAUTIER Maryline, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, dressé par Monsieur BIGUET Christian, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés	0	0		0
Opération de l'exercice	190 532.00	62 827.47	260 347.00	377 318.42
Affectation R 1068				
Totaux	190 532.00	62 827.47	62 827.47	62 827.47
Résultats définitifs	127 704.53	0		116 971.42

2 - constate, que la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4- vote et arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

#### ✓ **Affectation du résultat 2008**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 116 971,42 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
EXCEDENT .....	116 971,42
DEFICIT .....	-
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2008</b>	<b>116 971,42</b>
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	116 971,42
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible :	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	116 971,42
(Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour euros)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2004 (N+2))	
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2008</b>	<b>-</b>
Déficit antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2008)	-
Excédent disponible (voir A – Solde disponible)	
<b>C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	

#### ✓ **Budget primitif 2009**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2009

Le Budget Primitif s'équilibre comme suit :

\* Section de Fonctionnement :

. Dépenses : 675 471.01 euros  
. Recettes : 675 471,01 euros

\* Section d'Investissement :

. Dépenses : 183 544.93 euros  
. Recettes : 183 544.93 euros

## **PERSONNEL COMMUNE**

Mademoiselle Julie AGNES a commencé ses fonctions depuis le 23 mars. Elle assure le périscolaire du matin et du soir, et le club des jeunes du samedi après-midi.

Monsieur Vincent LETEXIER sera le nouvel adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe et commencera ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril prochain 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'établir un contrat de trois mois, renouvelable si besoin, pour le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps plein.

## **VENTE D'UN CHEMIN AU LIEU-DIT « LE COURTILLON »**

Pour la vente d'un chemin au lieu-dit « Le Courtillon », le conseil municipal décide le déclassement du chemin communal n°31 du domaine public communal pour un reclassement du même chemin au domaine privé communal.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1. P.A.V.C. 2008 : La pose d'enrobé au lieu-dit « La Fontaine » aura lieu pendant la semaine 15 (entre le 6 et le 10 avril 2009).
2. Sécurité Routière : Monsieur le Maire propose de constituer une commission sécurité routière avec les élus et des représentants de la gendarmerie, de la D.D.E., et de l'A.T.E.S.A.T.. 3 élus sont volontaires : Cédric VIAUD, Catherine NEVOUX, Christine BRETECHÉ.
3. Communiqué sur la commission A.D.S.L. : Monsieur LE TOUCHE est en train de faire un état des lieux n'ayant pas accès à l'A.D.S.L. Cet état sera regroupé avec toutes les communes de l'intercommunalité afin d'avoir plus de poids vis-à-vis de France Télécom et de la région, pour rétablir ces disparités.
4. Informations sur le projet du site Internet : Madame TRAMIER nous informe que la commission information travaille sur le contenu du site et que le choix de la maquette se fera lors du prochain conseil.

5. Bilan de la Gendarmerie : il est mauvais pour les 2 roues. Les gendarmes vont intensifier leur surveillance et feront des opérations de contrôle.
6. Estuaire 2009 : les cinq premiers jeunes sont arrivés. A mi-avril de nouvelles places d'hébergement seront nécessaires pour accueillir les autres jeunes qui arriveront pour travailler : les hébergeurs sont invités à se proposer.
7. Elections européennes du 7 juin : inscriptions pour tenir la permanence du bureau de vote (plage horaire : 8h00 – 18h00).
8. Commémoration du 8 mai : la présence du Conseil Municipal est souhaitée. La cérémonie aura vraisemblablement lieu le 10 mai.

Fin à 23h35.